

2023-1858
17-08-2023

Raid® Insecticide contre les fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19

INSECTICIDE

VAPORISATEUR SOUS
PRESSION/DOMESTIQUE

Pour usage intérieur dans
les bâtiments pour tuer les fourmis, les coquerelles, les perce-oreilles, les araignées, les
coccinelles asiatiques multicolores, les centipèdes, les lépismes argentés et les grillons.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



INFLAMMABLE EXPLOSIF

IRRITANT CUTANÉ

PRINCIPES ACTIFS :

Pyréthrinés 0,2 %, butoxide de pipéronyle 0,48 %, cyfluthrine
0,05 %.

N° D'ENR. 30355 P.C.P. ACT.

Contenu net : 250 g – 500 g

S.C. Johnson
Une entreprise familiale (logo)
S. C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE,
1, RUE WEBSTER,
BRANTFORD, ON N3T 5R1
CANADA

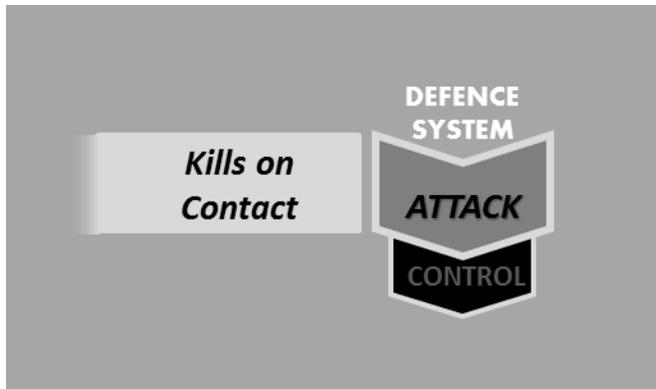
Téléphonez au
1 800 558-5566
www.Raid.ca [site Web]

<<Texte facultatif>>

2023-1858
17-08-2023

Une entreprise familiale depuis 1886 *Fisk Johnson*

S.C. Johnson, une entreprise familiale au service d'un monde meilleur



Systeme de defense Raid

Vous aide à combattre les insectes plus intelligemment, et non pas plus fort.

Visitez www.raid.ca pour déterminer votre insecte et votre meilleur plan de traitement.

Conseils :

Conserver la nourriture susceptible d'attirer les fourmis dans des contenants en plastique dotés de couvercles hermétiques.

Nettoyer les comptoirs de cuisine.

Balayer les planchers ou passer l'aspirateur régulièrement, surtout autour des bols de vos animaux de compagnie.

Vider souvent les poubelles de cuisine.

Réparer et sceller toutes les fissures visibles dans les fondations et les murs extérieurs de votre maison, dans la mesure du possible.

À l'intérieur, calfeutrer les plinthes, fissures et crevasses pour empêcher les fourmis de circuler dans votre maison.

Utiliser CE produit pour : tuer (les insectes) au contact :

Utilisez (Raid® Insecticide contre les fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19) (ce produit) (à l'intérieur) pour tuer au contact les fourmis, les coquerelles et les autres insectes énumérés (et) (continuer de tuer les fourmis pendant une période allant jusqu'à 10 jours.) Évitez de pulvériser (ce produit) à proximité des appâts (à fourmis) pour avoir la certitude que les fourmis ramènent l'appât jusqu'à la fourmilière.

Utiliser D'AUTRES produits Raid® pour : tuer (les insectes) à la source :

Utilisez le produit Raid® Appâts à fourmis pour tuer les fourmis là où elles se reproduisent. (Pour les infestations importantes, installez plusieurs appâts.)

Raid tue les insectes raide!®

2023-1858
17-08-2023

Tue les insectes raide!®

Déclarations relatives aux formules (logo)

(Formule) à base d'eau [utilisation d'un graphique possible]

Tue au contact sans laisser d'odeur (chimique) persistante!

Tue au contact sans diffuser d'odeur (chimique) tenace!

Tue au contact et (en outre,) ne laisse aucune odeur!

Faible odeur chimique

Faible senteur chimique

Faible odeur

Pas d'odeur chimique persistante

Pas d'odeur persistante

Pas d'odeur tenace

Pas d'odeur chimique tenace

Ne laisse aucune odeur

Ne laisse pas d'odeur chimique

Continue de tuer les insectes pendant une période allant jusqu'à 10 jours

Tue les insectes au contact. Raid® Insecticide contre les fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 tue les fourmis, les coquerelles, les perce-oreilles, les araignées, les coccinelles asiatiques multicolores, les centipèdes, les lépismes argentés et les grillons lorsqu'il est appliqué directement sur les insectes nuisibles. Il continue également de tuer les fourmis, les coquerelles, les perce-oreilles, les araignées et les grillons grâce à son action longue durée après la pulvérisation, jusqu'à 10 jours plus tard.

<<fin du texte facultatif>>

MODE D'EMPLOI :

Ce produit est prêt à l'emploi. Toujours agiter avant l'emploi. Tenez le contenant à la verticale lorsqu'on pulvérise.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 10 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS :

LIMITATIONS D'UTILISATION : NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché. **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments

destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments

2023-1858
17-08-2023

destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée. **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards). **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

COMMENT APPLIQUER : NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT, DE PÉRIMÈTRE OU GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement localisé. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Bien agiter avant chaque emploi. **NE PAS** dépasser une durée de pulvérisation d'une 1 seconde par 380 cm² pour toutes les applications sur des surfaces intérieures. Pour tuer les fourmis, les coquerelles, les perce-oreilles, les araignées, les coccinelles asiatiques multicolores, les centipèdes, les lépismes argentés et les grillons : Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent. Dans le cas des lépismes argentés, pulvériser aussi les fissures et les crevasses dans les bibliothèques. Enlever tout objet avant de traiter les bibliothèques où sont entreposés livres, vêtements, jouets, serviettes et autres articles. Les bibliothèques traitées doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). Dans le cas des araignées et des centipèdes, pulvériser des zones localisées de planchers et de couvre-planchers.

MISES EN GARDE : GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Se laver les mains après utilisation. Couvrir les aquariums avant la pulvérisation.

CONTENU SOUS PRESSION. NE PAS placer le contenant dans l'eau chaude ni près des radiateurs, des cuisinières ou autres sources de chaleur. **NE PAS** percer ni incinérer le contenant. Se tenir éloigné des flammes vives et des étincelles.

PREMIERS SOINS : en cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des recommandations de traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'indications contraires de la part d'un centre antipoison ou d'un médecin. **NE** donner **aucun** liquide à boire à la personne. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne ayant perdu connaissance. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** retirer

2023-1858
17-08-2023

les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des recommandations de traitement. **En cas d'inhalation** : amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou demander une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour d'autres recommandations de traitement. **En cas de contact avec les yeux** : maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis poursuivre le rinçage. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des recommandations de traitement.

Apporter avec soi le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'inscription du produit de lutte contre les parasites au moment d'obtenir des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumopathie d'inhalation. L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS entreposer à des températures supérieures à 50 °C.

ÉLIMINATION : les produits non utilisés ou partiellement utilisés devraient être éliminés dans des sites d'élimination des déchets dangereux désignés par le gouvernement provincial ou municipal. Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour éliminer le gaz résiduel sous pression. Les contenants vides peuvent être recyclés dans les communautés où le recyclage de bombes aérosol (en acier) est disponible. Si le service de recyclage n'est pas assuré, emballer le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères. **NE PAS** réutiliser le contenant vide.

Des questions? Des commentaires? Composez le 1 800 558-5566.

®/™ S.C. Johnson & Son, Inc. utilisée sous licence (et IMPORTÉE) PAR S. C. JOHNSON

ET FILS, LIMITÉE, BRANTFORD ON, CANADA N3T 5R1. POUR LA VENTE AU

CANADA SEULEMENT